

Arrêté N° 2024-140

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Le maire de la commune de Forges-les-Eaux,

Vu la demande d'alignement au droit de la propriété cadastrée section AM650 sur la commune de Forges-les-Eaux, « 43 Rue de la Libération » par EUCLYD EUROTOP sis 80 Place du Général de Gaulle à BUCHY (76750);

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L112-1 à 112-7 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'alignement est fixé au droit de la propriété du bénéficiaire conformément aux limites de fait de la voie établie d'après la situation des lieux conformément au plan joint dressé par le cabinet EUCLYD EUROTOP le 21/06/2024.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et ampliation sera transmise aux services techniques pour la bonne exécution de ses prescriptions.

Fait à Forges-les-Eaux, le 20/08/2024.

Le Maire,

*Pour Madame le Maire,
et par délégation, l'adjoint au Maire
en charge des travaux,
de la sécurité et de l'urbanisme*
Cyrille CAPELLE



Christine LESUEUR